

TTIP & CETA : Quel impact pour les personnes handicapées ?

Une analyse ASPH de Najoua Batis
Août 2016



Cette analyse se base, entre autre, sur notre interview de Bruno PONCELET, formateur au CEPAG et militant actif contre le TTIP et le CETA.

Merci à Bruno PONCELET pour son analyse et sa relecture.

Najoua Batis
Tél. 02/515 06 65
Najoua.batis@solidaris.be

Le TTIP et le CETA sont des traités visant à « favoriser » le libre-échange entre l'Europe et les Etats-Unis pour le TTIP, entre l'Europe et le Canada pour le CETA. De plus en plus de citoyens se mobilisent contre ces traités qui, s'ils favorisent le libre-échange, mettent en péril nos acquis sociaux, nos droits, notre santé, notre démocratie, ...

Introduction

En 2015, l'ASPH a consacré 2 analyses¹ sur le TTIP et ses conséquences sur le handicap, l'alimentation ou les médicaments. Entre temps, nous avons suivi le dossier et notamment assisté à la manifestation du 13 mai dernier.

Nous avons compris que le TTIP était indissociable du CETA. Si le TTIP a été dénoncé par des millions de citoyens à travers l'Europe, et commence à l'être par des responsables de différents gouvernements (en Allemagne, Autriche, France...), le CETA possède exactement les mêmes fondements que le TTIP : or, il est plutôt passé inaperçu et est toujours soutenu par les gouvernements. Ces acronymes, qui seront (re-)expliqués plus loin, sont un véritable danger pour chaque citoyen, avec ou sans handicap. Une manifestation nationale est prévue le 20 septembre 2016² et plus la participation sera massive, plus nous aurons la force de porter notre opposition symbolique à ces traités.

CETA & TTIP

Le CETA – ou Accord Économique et Commercial Global – associe l'Union européenne et le Canada ; le TTIP – ou Partenariat Transatlantique de Commerce et d'Investissement – réunit les Etats-Unis et l'Union européenne. Tous deux sont des traités politiques qui visent à harmoniser de nombreuses normes et règles entre les deux continents pour « faciliter » les échanges. Ces normes peuvent aussi bien concerner les règles en matière d'alimentation ou de médicaments mais aussi viser d'autres secteurs qui, en Belgique, ne sont pas soumis aux lois du marché - comme les services et centres de soins de santé ou les hôpitaux qui ne sont pas (encore) privatisés. Bruno PONCELET nous explique que le TTIP et le CETA sont des traités de seconde génération. Il précise que les accords de première génération visaient à supprimer les taxes tarifaires alors que les accords de seconde ou de nouvelle génération harmonisent les normes en plus de supprimer les taxes. De plus, ces derniers sont des « accords vivants », en négociation permanente : ce qui ne se trouve pas dans l'accord aujourd'hui, s'y trouvera peut-être demain...

Le TTIP et le CETA prévoient notamment la mise en place de « tribunaux internationaux » qui permettent aux investisseurs et aux grandes entreprises de réclamer des millions d'euros de dommages et intérêts lorsque la législation d'un pays (même adoptée de façon démocratique) nuit à leurs intérêts financiers. Quant au CETA, qui doit être rejeté ou accepté prochainement par le monde politique, il « serait par ailleurs le premier traité européen à inclure une approche de libéralisation des services via des 'listes négatives'. Cela signifie que toutes les catégories d'activités de services (70% de l'économie européenne) seront ouvertes à la concurrence, à l'exception des services explicitement exclus. L'inclusion de clauses dites de 'statu quo' et de 'cliquet' empêchera de nouvelles réglementations dans les secteurs non listés. De plus, tout secteur libéralisé dans le futur au sein de l'UE sera automatiquement ouvert aux entreprises canadiennes, et inversement ».³

¹ Voir <http://www.asph.be/SiteCollectionDocuments/Analyses%20et%20etudes/analyses-2015/Analyse%202%20TTIP%20consequence%20sante%20et%20handicap.pdf> et <http://www.asph.be/Documents/Analyses%20et%20etudes%202015/Analyse%203%20TTIP%20medicament%20et%20alimentation.pdf>

² À Bruxelles, au rond-point Schuman à 17h voir <http://www.stopttip.be/-fr->

³ "CETA, l'autre traité transatlantique" disponible sur <http://www.cncd.be/ceta-traite-transatlantique>

Au printemps dernier, la Wallonie s'est opposée au CETA⁴ justement parce que les normes wallonnes risquaient d'être mises en concurrence avec des normes moins protectrices, bafouant ainsi la protection des consommateurs. Le parlement bruxellois a également contesté la ratification du CETA dans les conditions actuelles.⁵

Ces accords, tant le CETA que le TTIP, ne serviront que les entreprises, les très grandes entreprises, raison pour laquelle l'Union des Classes Moyennes s'est également positionnée contre ces traités. En effet, 97 % des entreprises belges emploient moins de cinquante personnes et deux tiers n'exportent pas leurs produits ou services. Si on promet une croissance de 0,03% au PME, elles vont perdre beaucoup. Les appellations d'origine protégée (au nombre de 1.300 aujourd'hui) disparaîtront étant donné que moins de 200 appellations sont protégées dans le CETA. Autrement dit, un produit comme le saucisson d'Ardenne pourra être fabriqué au Canada tout en faisant croire qu'il est d'origine belge.⁶

Et les personnes handicapées ?

Selon Bruno PONCELET, ces traités auront également des conséquences directes sur les personnes handicapées. Voici pourquoi.

La logique du « libre-échange » n'est pas neutre sur le plan politique : elle offre aux multinationales la possibilité de mettre en concurrence les législations non harmonisées entre les différents pays participants. Il s'agit en général des législations sociales, fiscales ou environnementales (très différentes d'un pays à l'autre) qui protègent l'intérêt général des citoyens, mais que les multinationales peuvent mettre à mal en déplaçant leurs investissements dans les pays où ces législations sont les plus faibles. Ainsi, les multinationales diminuent leurs coûts de production tout en envoyant un signal fort aux gouvernements nationaux : s'ils veulent des investissements chez eux, ils ont intérêt à démanteler les législations sociales et à faire de nombreux cadeaux fiscaux aux grandes entreprises. C'est pourquoi Bruno Poncelet dit que le libre-échange ouvre aux multinationales le droit à faire du « shopping législatif ».

Or, l'Etat subsidie les aides, les allocations et le personnel qui travaille dans le domaine du handicap. Mais la logique du « shopping législatif » pousse les gouvernements à faire d'importants cadeaux fiscaux aux grandes entreprises, ce qui va déforcer les aides aux personnes handicapées d'une part, mais également renforcer les politiques d'austérité d'autre part. Toujours selon Bruno PONCELET, le marché européen fonctionne déjà sur cette logique de « shopping législatif » : avec le CETA on rajoute le Canada et avec le TTIP on rajoute les Etats-Unis... On étend donc le shopping législatif à un nombre de plus en plus grand de pays, permettant aux multinationales de mettre en concurrence des systèmes législatifs toujours plus variés. Par conséquent, les systèmes les plus protecteurs et les plus justes (sur le plan social, fiscal ou environnemental) sont défavorisés car les multinationales « cherchent de la main d'œuvre » à moindre coût : à terme, cela va pousser à toujours moins financer la sécurité sociale belge dont dépend le bien-être des personnes handicapées.

Ces traités mettent donc, en concurrence de plus en plus forte, des travailleurs qui seront de moins en moins protégés. On assistera à une déstructuration des contrats de travail, et on ira droit vers plus de précarisation. On se dirige donc vers un marché de plus en plus compétitif, de plus en plus rentable, et de plus en plus exigeant sur le plan de la productivité. Lorsque l'on sait la difficulté d'insertion socio-professionnelle des personnes handicapées, on peut légitimement se demander si elles ne seront pas les premières victimes de ce nouveau marché transatlantique.

⁴ <http://www.levif.be/actualite/belgique/la-wallonie-s-oppose-fermement-au-ceta-le-cheval-de-troie-du-ttip/article-normal-494593.html>

⁵ <http://www.lesoir.be/1248815/article/actualite/regions/bruxelles/2016-06-24/ceta-libre-echange-n-est-pas-solution>

⁶ <http://www.lesoir.be/1248815/article/actualite/regions/bruxelles/2016-06-24/ceta-libre-echange-n-est-pas-solution>

Enfin, l'accès aux soins de santé est clairement mis en péril avec ces traités. De plus en plus de services publics risquent de devenir privés (les hôpitaux, les soins de santé) selon une logique – hélas – bien connue : les services rentables pour le secteur privé (accessibles seulement à ceux qui peuvent payer), les moins rentables pour le public... Ce point concernera particulièrement les personnes atteintes de maladies graves ou chroniques handicapantes. Certains soins de santé deviendront un luxe que seuls les privilégiés pourront s'offrir.

Pour conclure...

Le CETA et le TTIP posent des questions de société. Ces traités mettent le doigt sur des politiques qui mettent en avant le profit, les intérêts financiers et le pouvoir des multinationales au détriment de la santé, du social de l'environnement ou des intérêts citoyens.

Encore trop peu de personnes se sentent concernées par le CETA ou le TTIP. Le tout mêlé d'un sentiment d'impuissance : même si je vais manifester, qu'est-ce que ça changera ? Si l'évolution des technologies d'information et de communication baisse les frontières entre les individus, il n'empêche que paradoxalement, elle contribue à plus d'individualité. C'est peut-être cette « solitude » qui crée le manque de mobilisation ou d'implication. Il faut donc recréer du collectif, du lien, de la mobilisation, du rassemblement citoyen parce que c'est ensemble qu'on est plus fort.

L'histoire l'a montré, ce sont les combats, les luttes sociales, les mobilisations, les mouvements, qui ont fait bouger les choses : alors bougeons-nous !

Les actions à mener individuellement ou dans votre association :

À titre individuel, comme près de 3.500.000 de citoyens européens, vous pouvez signer la pétition contre le TTIP et le CETA, disponible sur <https://stop-ttip.org/fr/signer/> et participer à ce mouvement de mobilisation.

Vous pouvez partager l'évènement sur Facebook ou apposer une bannière « site hors TTIP » en suivant la procédure sur <http://www.stopttip.be/fr-stop-ttip-ceta-day>

Lisez le texte de la plateforme contre la marché transatlantique et adhérez individuellement ou via votre association à la plateforme contre la marché transatlantique sur <http://www.no-transat.be/adhere/texte-plateforme>. Vous pouvez également vous inscrire à la Newsletter pour être tenu/e informé/e des mobilisations à venir.

Le 20 septembre 2016⁷, venez participer à la manifestation nationale pour poser ensemble un acte citoyen fort : plus d'infos sur <http://www.stopttip.be/-fr->. Les jours suivants auront lieu de grandes étapes dans la signature du traité, il faudra donc nous montrer !

Invitez les communes à se déclarer « hors TTIP »⁸, plus de 50 ont pris l'initiative de le faire.

Vous pouvez également questionner les membres du parlement européen sur <https://stop-ttip.org/fr/cetacheck/>

De la plus petite action à l'engagement militant contre le CETA et le TTIP, tout compte ! C'est dans ce type d'actions, aussi infimes soient-elles, que le peuple peut retrouver un peu de puissance d'agir, de participation citoyenne et peut-être, de changement. C'est dans cette perspective d'acteur social et politique que l'ASPH et ses travailleurs s'inscrivent en signant la pétition, en adhérant à la plateforme contre les traités transatlantiques, en ajoutant la bannière « hors TTIP » sur son site, en partageant l'évènement sur Facebook, en informant et en invitant le secteur associatif à en faire de même. Avec ou sans handicap, ensemble nous aurons plus d'impact.

⁷ <http://participer.toutautrechose.be/groups/361/actions/628>

⁸ Notamment en suivant la démarche suivante http://www.no-transat.be/sites/default/files/uploads/guide_citoyen_commune_hors_ttip_0.pdf

Sites et documents consultés

- “CETA, l’autre traité transatlantique” disponible sur <http://www.cncd.be/ceta-traite-transatlantique>
- <http://participer.toutautrechose.be/groups/361/actions/628>
- <http://www.asph.be/Documents/Analyses%20et%20etudes%202015/Analyse%203%20TTIP%20medicament%20et%20alimentation.pdf>
- <http://www.asph.be/SiteCollectionDocuments/Analyses%20et%20etudes/analyses-2015/Analyse%202%20TTIP%20consequence%20sante%20et%20hanadicap.pdf>
- <http://www.lesoir.be/1248815/article/actualite/regions/bruxelles/2016-06-24/ceta-libre-echange-n-est-pas-solution>
- <http://www.lesoir.be/1248815/article/actualite/regions/bruxelles/2016-06-24/ceta-libre-echange-n-est-pas-solution>
- <http://www.lesoir.be/730282/article/actualite/regions/bruxelles/2014-12-10/primark-grande-foule-pour-l-ouverture-boutique-bruxelles-photos-et-videos>
- <http://www.levif.be/actualite/belgique/la-wallonie-s-oppose-fermement-au-ceta-le-cheval-de-troie-du-ttip/article-normal-494593.html>
- http://www.no-transat.be/sites/default/files/uploads/guide_citoyen_commune_hors_ttip_0.pdf

Association Socialiste de la Personne Handicapée

L'**Association Socialiste de la Personne Handicapée** agit concrètement pour faire valoir les droits des personnes handicapées.

- Écoute, conseil et orientation des personnes handicapées et de leur entourage.
- Interpellation des responsables politiques.
- Sensibilisation via des campagnes et des modules d'animations.
- Information à propos du handicap : magazine, site internet, newsletter et Facebook.
- Suivi de situations discriminantes subies par des personnes handicapées.
- Conseils aux professionnels pour la mise en conformité des bâtiments et événements publics.
- Accompagnement des communes pour une plus grande inclusion des personnes handicapées.

L'**ASPH** est présente en Wallonie et à Bruxelles. Les services qu'elle rend sont gratuits pour les affiliés à Solidaris. 10 euros/an pour les non-affiliés Solidaris.

Attention, cela ne dispense pas du paiement d'une cotisation en Régionale.

Secrétariat général :

Rue Saint-Jean, 32-38 - 1000 Bruxelles

Tél. 02/515 02 65

Contact Center : 02/515 19 19

E-mail : asph@solidaris.be

www.asph.be - www.facebook.com/ASPHasbl



Editrice responsable : Florence Lebailly – Secrétaire générale
ASPH – Rue Saint-Jean 32-38 – 1000 Bruxelles